

MODIFICATIONS APPORTÉES AU 1^{ER} MARS 2012

Modifications à la Politique Caucus

Les modifications apportées à la Politique Caucus visent, d'une part, à aider les analystes dans l'exercice de nos droits de vote pour limiter les problèmes d'interprétation et, d'autre part, actualiser la politique.

Les modifications apportées à la Politique Caucus touchent notamment :

- La proposition de candidats par les actionnaires (section 2.6) et;
- La rémunération raisonnable (section 3.16).